

# Rentrée 2024

## I. Seconde GT

Les élèves qui le souhaitent peuvent renforcer leur scolarité par un parcours optionnel :

- **Linguistique** : euro anglais+mathématiques ou anglais+sciences de l'ingénieur (+2x1h) OU Chinois (+3h)
- **Sportif** : option EPS (+3h) ou sections sportives (+4h d'entraînement minimum garanties sur le temps scolaire)
- **Exploratoire** : management de gestion MAGES (+1h30), sciences de l'ingénieur SI (+1h30) ou création et innovation technologique CIT (+1h30) qui ne sont proposés qu'en 2<sup>nde</sup>.

Cumul options	chinois	euro	MAGES	Section sportive	CIT	SI	Option EPS
chinois		NON CUMULABLE	oui	NON CUMULABLE	oui	oui	NON CUMULABLE
Euro	NON CUMULABLE		oui	NON CUMULABLE	oui	Oui <sup>1</sup>	Sous réserve de compatibilité d'emploi du temps
MAGES	oui	oui		Sous réserve de compatibilité d'emploi du temps	NON CUMULABLE	NON CUMULABLE	Sous réserve de compatibilité d'emploi du temps
Section sportive	NON CUMULABLE	NON CUMULABLE	Sous réserve de compatibilité d'emploi du temps		Sous réserve de compatibilité d'emploi du temps <sup>2</sup>	Sous réserve de compatibilité d'emploi du temps	NON CUMULABLE
CIT	oui	oui	NON CUMULABLE	Sous réserve de compatibilité d'emploi du temps <sup>2</sup>		NON CUMULABLE	Sous réserve de compatibilité d'emploi du temps
SI	oui	Oui <sup>1</sup>	NON CUMULABLE	Sous réserve de compatibilité d'emploi du temps	NON CUMULABLE		Sous réserve de compatibilité d'emploi du temps
Option EPS	NON CUMULABLE	Sous réserve de compatibilité d'emploi du temps	Sous réserve de compatibilité d'emploi du temps	NON CUMULABLE	Sous réserve de compatibilité d'emploi du temps	Sous réserve de compatibilité d'emploi du temps	

Recrutement sur dossier

Clé de lecture : \*1 oui si on choisit une section euro, on peut également suivre l'option sciences de l'ingénieur et inversement (SI)

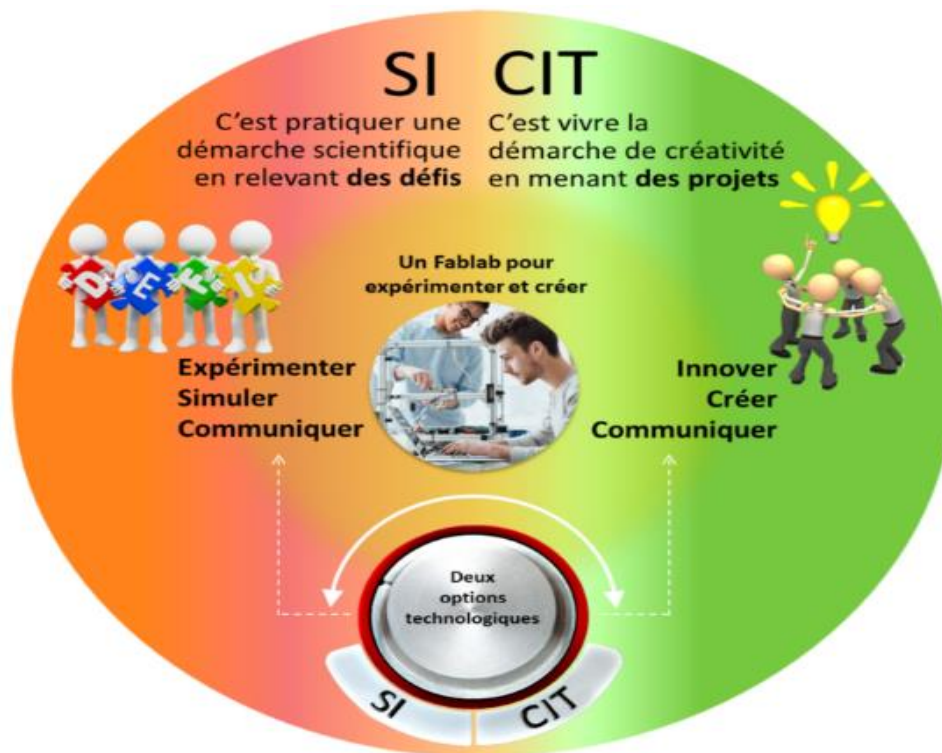
\*2 Sous réserve de compatibilité d'emploi du temps cela signifie que si un élève est retenu en section sportive, on ne peut garantir qu'il lui sera aussi possible de suivre l'option création et innovation technologique (CIT).

Tout dépendra de la constitution des classes, des choix d'options fait par l'ensemble des élèves, de la disponibilité de la salle, ou de la possibilité matérielle d'ajouter ces heures à l'emploi du temps des élèves

- ⇒ Les élèves de 2<sup>nde</sup> qui sont intéressés par les sciences de l'ingénierie (CIT ou SI) en voie technologique pourront s'orienter en STI2D pour la voie technologique ou prendre l'option sciences de l'ingénieur en voie générale.
- ⇒ Ceux intéressés par le domaine des sciences de gestion pourront s'orienter en STMG en voie technologique.

**Pour découvrir plus amplement les domaines de l'Ingénierie :**

<https://prezi.com/view/oF6je6IFTU7m6AaIEREj>



Les candidatures à ces options se déposent lors des inscriptions, après les affectations. Vous pouvez formuler plusieurs choix par ordre de préférence. Toutes les candidatures sont étudiées. S'il y a plus de candidatures que de places, une commission se prononcera sur la base des résultats scolaires et de la motivation tout en cherchant à assurer à un maximum d'élèves l'accès à un de ses choix. Vous serez avertis par courriel de la suite donnée à la candidature courant juillet.

**Toute demande d'intégrer une option vaut pour l'année complète. Elle mérite donc de s'être bien renseigné avant de la choisir car elle suppose un engagement de la part de l'élève. Le choix ou non d'option n'a aucune incidence sur l'orientation post-seconde**

## II. Cas particulier des sections sportives<sup>1</sup>

Sections sportives	2de	2de pro	1°G	1°Techno	1°pro	TG	TTechno	T pro
<b>Horaires</b>	2x2h	1x2h*	2x2h	2x2h	1x2h*	2x2h	2x2h	1x2h*
<b>Football garçons</b>	2x2h	1x2h*	2x2h	2x2h	1x2h*	3x2h	3x2h	1x2h*
<b>Autres aménagements</b>	Autorisation d'absences pour compétition. Aucune autre garantie d'aménagement de scolarité. Possibilité d'internat selon le nombre de places disponibles							
<b>Cumul</b>	Incompatibilité de cumul avec des options, notamment en terminale. Aucune garantie sur la possibilité de maintenir deux entraînements en cas de choix de la spécialité sciences de l'ingénieur (+2H de physique supplémentaires en terminale)							
<b>Examens</b>	Aucune dérogation possible pour les examens excepté les élèves reconnus sportifs de haut niveau par le ministère des sports. Aucune mention d'appartenance à une section sportive sur le diplôme.							
<b>Conditions d'entrée</b>	<p><b>1. Des tests sportifs passés au club conventionné au printemps qui donne une liste de candidats retenus d'un point de vue sportif</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Rugby :</b> USB pour les Garçons / Les VIOLETTES pour les filles</p> <p style="text-align: center;"><b>Football :</b> FBBP01 filles / garçons</p> <p style="text-align: center;"><b>Triathlon :</b> BOURG EN BRESSE TRIATHLON filles / garçons</p> <p style="text-align: center;"><b>Handball :</b> HBB filles / garçons</p> <p style="text-align: center;"><b>Basket :</b> Comité de l'Ain basket filles</p> <p style="text-align: center;"><b>Cyclisme :</b> Comité de l'Ain de Cyclisme</p> <p><b>2. Le lycée valide parmi cette liste les élèves dont le niveau scolaire est satisfaisant et transmet les noms à l'inspection académique</b></p> <p><b>3. L'inspection académique valide une liste en donnant priorité aux élèves du secteur</b></p> <p><b>4. Les familles pourront inscrire leur enfant en section sportive une fois qu'elles auront obtenu l'affectation de l'inspection académique</b></p>							
<b>Conditions de maintien</b>	Chaque année une commission sportive et une scolaire évaluent les compétences de chaque jeune. Si l'une d'entre elles considère que les compétences ne sont pas suffisantes, le maintien dans la section n'est plus possible.							

\*Au cas par cas des aménagements pourront parfois permettre de suivre un entraînement supplémentaire en voie professionnelle : seul un entraînement peut être garanti.

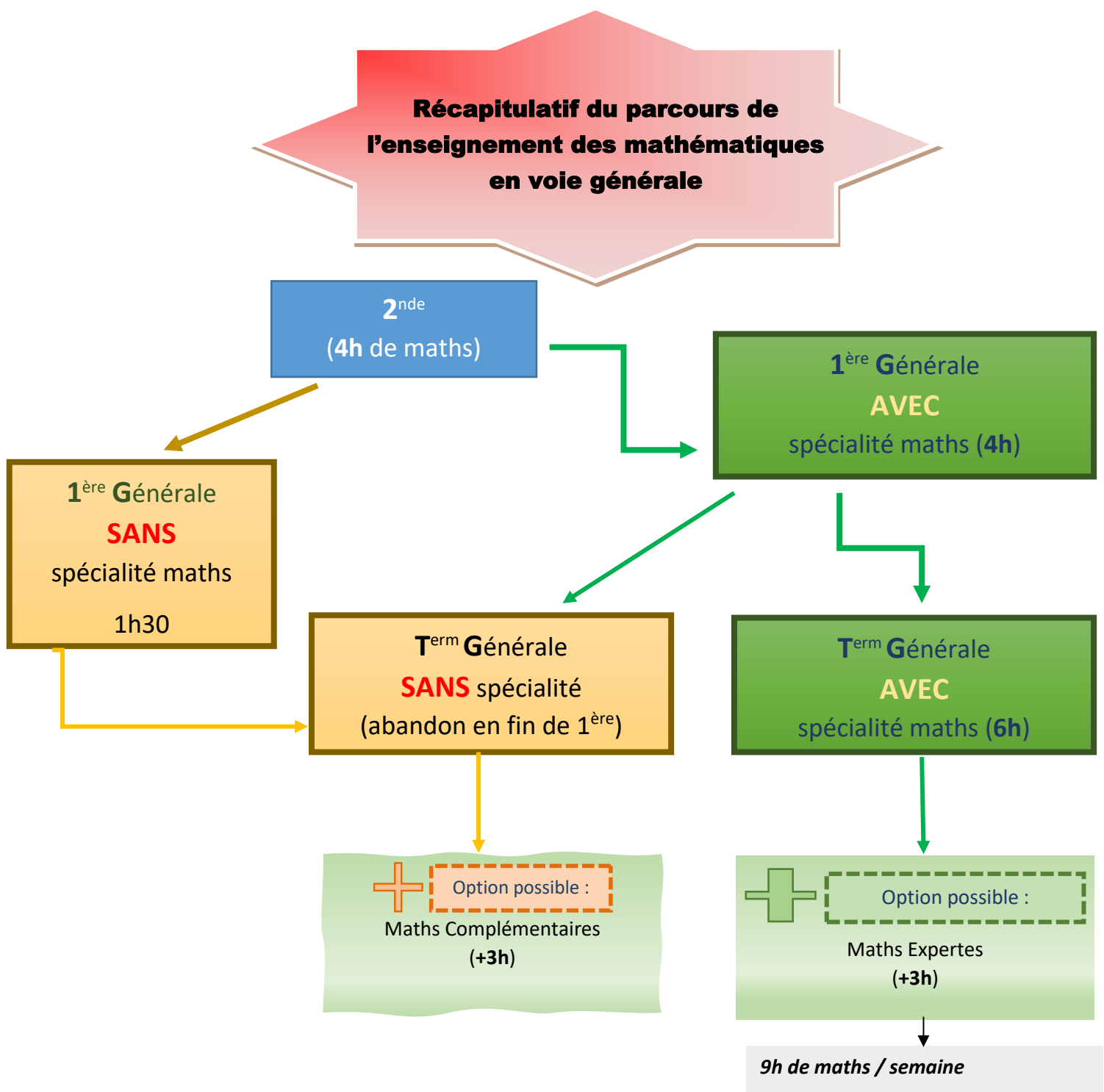
### <sup>1</sup>Sous réserve d'évolution possible du cadre légal

Le lycée Carriat a le souci de permettre le parcours le plus individualisé possible pour chaque élève. Si des dérogations sont exceptionnellement possibles, elles ne peuvent pas être considérées comme acquises et reconductibles d'une année sur l'autre. L'entrée dans une section sportive ne doit pas être motivée uniquement par le côté sportif, mais bien par la volonté de concilier deux parcours aussi importants l'un que l'autre : sportif et scolaire. C'est ainsi que travaille le lycée avec ses partenaires et l'objectif est de faire des aménagements ponctuels si nécessaire pour permettre à chaque élève de réussir dans ces voies.

### III. Cycle terminal

➤ *Voie générale*

- Le parcours linguistique peut être poursuivi. Le chinois à raison de 3h par semaine et la section euro anglais avec des DNL mathématiques ou sciences de l'ingénieur à raison de 2h par semaine sous conditions d'entrée. Le choix de ces enseignements est pris en compte dans les résultats d'examen.
- Le parcours sportif peut être maintenu à condition que les commissions scolaires et sportives se soient prononcées en ce sens pour les sections sportives. L'option EPS est prise en compte coefficient 2 chaque année.
- De nouvelles options sont possibles en terminale générale. Droit et grands enjeux du monde contemporain ou bien des options de mathématiques : complémentaires ou expertes à raison de 3h par semaine.



- Les options<sup>1</sup> de mathématiques complémentaires, mathématiques expertes et droit et grands enjeux du monde contemporain ne peuvent être garanties avec un parcours sportif. Elles sont toujours cumulables avec la section euro et avec l'option chinois dans la mesure de la faisabilité des emplois du temps car il s'agit ici de 7 heures supplémentaires (4 de sections et 3h d'options) qui ne sont pas toujours possible de placer dans un emploi du temps.
  
- **Voie technologique**
  - La section euro anglais est possible à raison de 2h par semaine sous conditions d'entrée.
  - Le parcours sportif peut être maintenu à condition que les commissions scolaires et sportives se soient prononcées en ce sens pour les sections sportives. L'option EPS est prise en compte coefficient 2 chaque année.
  
- **Voie professionnelle**
  - Le parcours sportif peut être maintenu à condition que les commissions scolaires et sportives se soient prononcées en ce sens pour les sections sportives. Seul un entraînement de 2 heures peut être garanti ; des aménagements peuvent parfois être mis en œuvre pour des cas particuliers pour le deuxième entraînement.

**<sup>1</sup>ATTENTION** le fait qu'il s'agisse d'option ne signifie pas que seuls les points bonus sont pris en compte. La note est prise en compte peu importe le niveau de l'élève. Toute demande d'intégrer une option vaut pour l'année complète. Elle mérite donc de s'être bien renseigné avant de la choisir car elle suppose un engagement de la part de l'élève.